AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1207
FR0004183960-FS0360

6 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLUNTIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2020, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 369 876 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 601 076 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.